

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du jeudi 11 septembre 2023 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 18 août 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 11 septembre 2023.

L'an deux mille vingt et un, le onze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Lheullier Sylvain, Thierry Duclos, Turon-Labar Fabienne, Christelle Legoff, Bruno De Arcangelis, Courtade Mathieu

**Absents :** Monsieur Bernard Domingues, Mesdames Fischer Stéphanie, Maud Marini

Monsieur Lheullier Sylvain est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023
2. Compte épargne temps
3. Réflexion Règlement Intérieur pour le Conseil Municipal et la Collectivité
4. Plan Communal de Sauvegarde
5. Retraite de Marc
6. Prestataire informatique
7. Compte rendu des décisions du Maire :
  - Délibération Décision Modificative pour prélèvement de la hausse de la Taxe d'Habitation Principale entre 2017 et 2019

Questions diverses :

- Sauvegarde des données numériques
- Vente de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, avant de commencer la séance, que trois points seront portés à l'ordre du jour :

- 8 Délibération pour décision modificative (armoire forte)
- 9 Délibération pour la vente de bois
- 10 Délibération « village avenir »

**1) Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023**

Suite à l'envoi du procès-verbal joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2023, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

**2) Compte Epargne Temps :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en place le Compte Epargne Temps pour les agents de la collectivité qu'ils soient en temps complet ou non à condition d'être dans la collectivité depuis au moins 1 an et en continu. Celui-ci leur permettrait d'épargner des jours de congés dans la limite de 60 jours pour éviter de perdre des jours de congés.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps.

**3) Réflexion Règlement Intérieur pour le Conseil Municipal et la Collectivité :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première réflexion est en cours concernant la mise en place du règlement intérieur de la Collectivité ainsi que celui du Conseil Municipal.

**4) Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré avec Hyacinthe Garcia, l'adjointe Administrative du SIDPC de la Préfecture qui s'occupe des Plans Communaux de Sauvegarde pour faire une mise au point des informations essentielles à intégrer dans le dossier. Dès que le dossier sera mis à jour, Monsieur le Maire le remettra à l'ordre du jour afin que chaque conseiller en prenne connaissance.

**5) Retraite marc :**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Marc. Il devrait partir au troisième trimestre soit en octobre 2024.

**6) Prestataire informatique :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Garcia Hyacinthe s'est aperçu en contactant le prestataire du photocopieur que nous n'avions pas de prestataire informatique. Il a pris connaissance de conseillers numériques auprès du Département. Ils se sont rendus à la Mairie pour faire un diagnostic, donner des conseils et ont proposé d'étudier les devis des prestataires informatiques

**7) Délibération pour la Décision Modificative (taxe d'habitation 2017-2019)**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un courrier du Directeur des finances publiques nous a été envoyé en juin 2023. Ce courrier informe que pour ajuster la compensation (article 16 de la loi de finances pour 2020) institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse du taux de Taxe de Résidences Principales entre 2017 et 2019. Pour honorer ces avances mensuelles correspondant à une reprise due à la hausse du taux de TH entre 2017 et 2019, Monsieur le Maire doit prévoir une décision modificative.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité de faire la décision modificative pour honorer ces avances mensuelles correspondant à une reprise due à la hausse du taux TH entre 2017 et 2019

**8) Délibération pour la Décision Modificative (armoire forte)**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la décision modificative concernant le virement de crédits pour l'armoire forte n'a pas été validé par la Trésorerie, il est indispensable de la refaire pour pouvoir payer le prestataire.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité de refaire la décision modificative

**9) Délibération pour la vente de bois :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, Monsieur Brun Jean a effectué une coupe affouagère de 72 stères d'essence de bois différentes comme le chêne, le frêne, le bois blanc et l'acacias. Pour suivre le cours du marché mais sans être à la hauteur, Monsieur le Maire leur propose de mettre à 60 euros le prix du stère.

De plus, suite à l'information concernant les platanes, il est indispensable de les abattre à cause de la maladie du Chancre Coloré. Avec l'autorisation de l'ONF, Monsieur brun Jean peut également faire une coupe affouagère de cette essence mais avec des conditions à respecter : la vente de ce bois sera obligatoirement à faire sur la Commune de Tostat et livré, bûché par Monsieur Brun Jean pour éviter la propagation de la maladie.

Une réunion de la commission bois est prévue, pour :

- Faire un flyer de communication auprès des administrés
- Prévoir la future plantation d'essence pour les remplacer
- Voir avec Monsieur Guillot Patrice le Plan d'Aménagement de la Forêt 2023-2024

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la vente de bois

**10) Délibération « village avenir »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Sénatrice a envoyé un courrier concernant le programme « Village Avenir ». Ce projet consiste à accompagner les communes rurales de moins de 3500 habitants à réaliser des projets de développement comme l'aménagement ou l'équipement, les domaines de transition énergétique, du patrimoine, de l'habitat, des services, de la transition numérique, écologique et de la biodiversité. La candidature doit être effectuée avant le 22 septembre 2023. Après en avoir exposé le contenu de ce programme, les conseillers après discussion, décident de donner le pouvoir à Monsieur le Maire pour candidater rapidement à ce programme de « village avenir ».

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

10 Pour

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la candidature au programme de « village Avenir »

### **Questions diverses :**

- Sauvegarde des données numériques : suite à un rendez-vous avec les conseillers numériques du Département, Monsieur le maire a mis en place des processus de sauvegarde adapté à notre Commune
- Eclairage de la Mairie : suite à l'extension de la place de la Mairie de 23h00 à 3h00, il a été constaté que lors des manifestations, il manquait de la luminosité. Après discussion, le Conseil Municipal propose de rencontrer le responsable du SDE afin de mettre en place un éclairage en LED et de modifier les heures d'éclairage uniquement pour la place de la Mairie.
- Radar pédagogique : il a été mis en service le 28 août 2023. Monsieur le Maire a présenté aux conseillers les relevés du 29 août 2023 au 10 septembre 2023. Il propose de faire une réunion de la commission voirie pour discuter des emplacements stratégiques.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

La secrétaire de séance

Sylvain LHEUILLIER